

# RLPI

## #RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL DE L'ÎLE DE RÉ



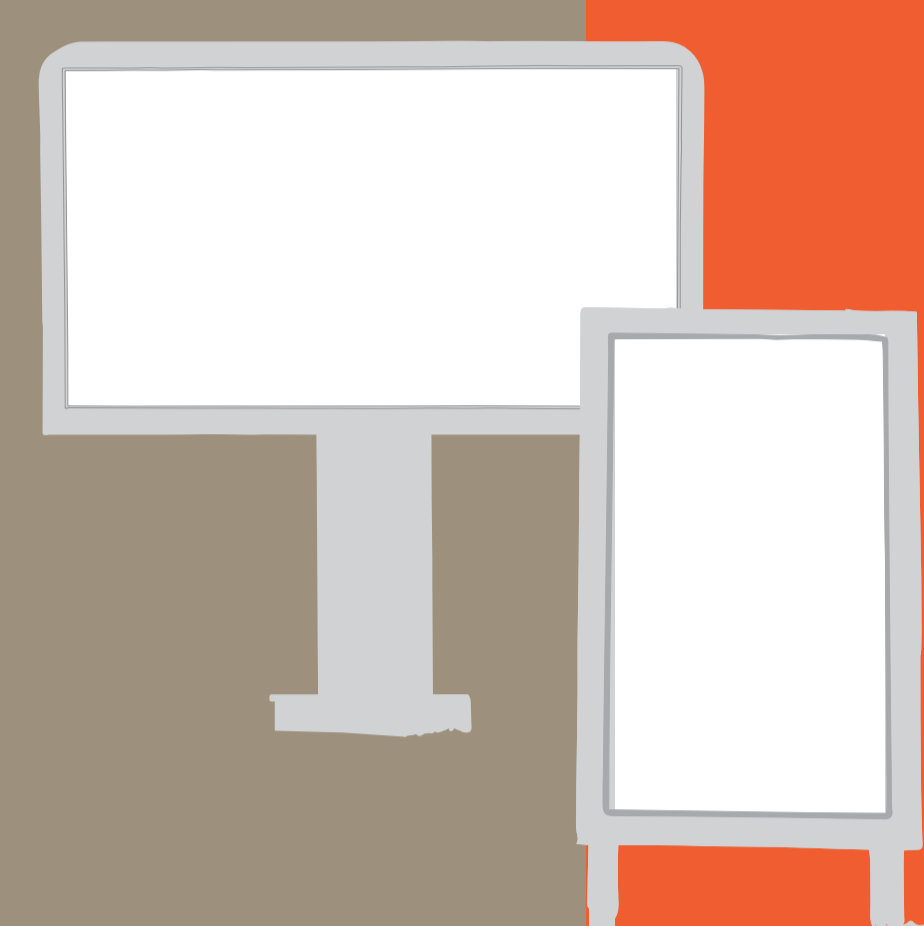
### Le RLPI permettra

de créer des règles locales qui encadreront les publicités, enseignes et pré-enseignes installées sur l'île de Ré.

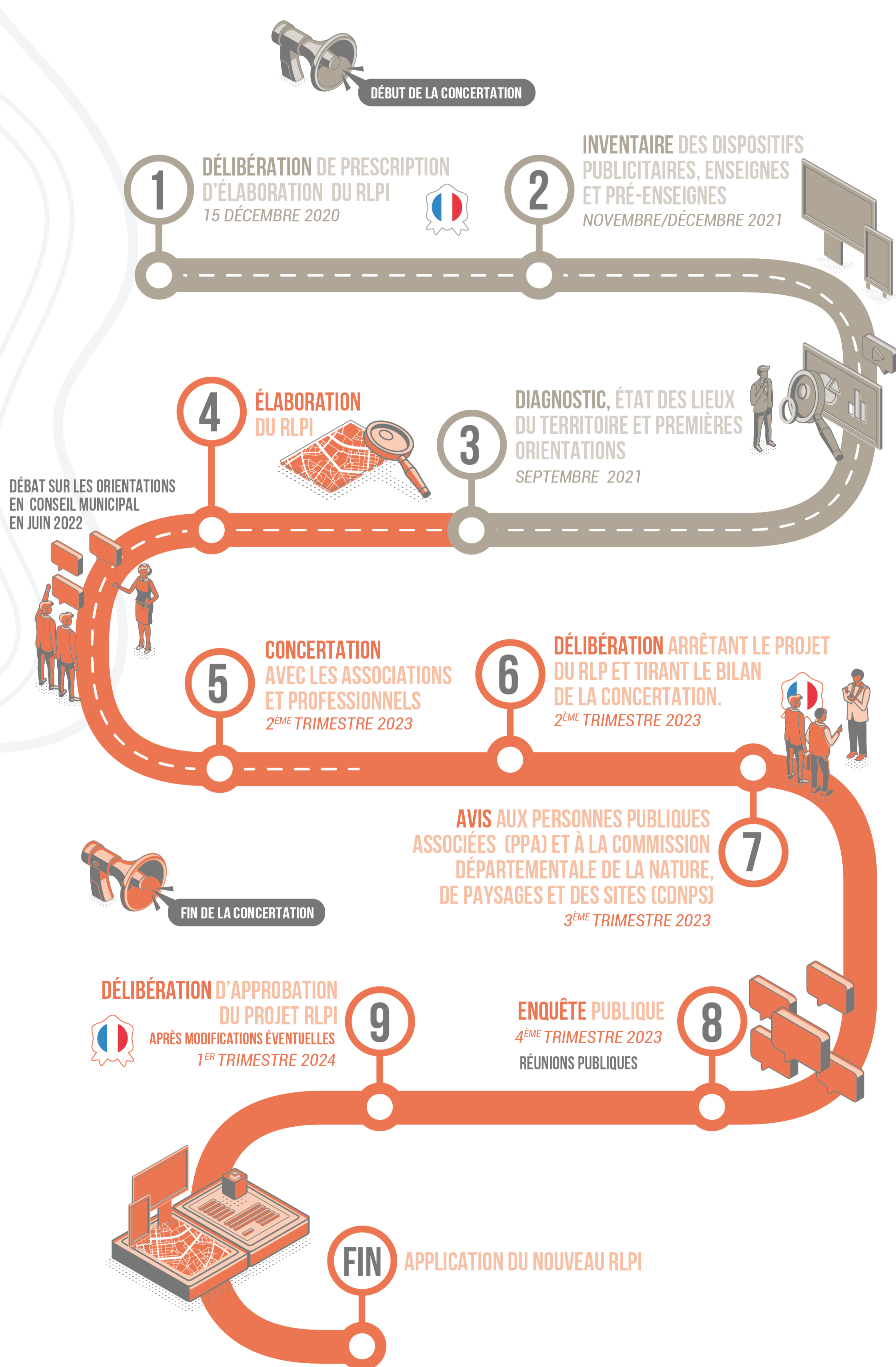
## LES OBJECTIFS DU RLPI DE L'ÎLE DE RÉ

Les objectifs du RLPI de l'intercommunalité de l'île de Ré sont :

1. Renforcer la préservation du cadre de vie ainsi que l'identité paysagère de l'île de Ré, en créant des règles locales adaptant la réglementation nationale concernant la publicité extérieure.
2. Encadrer la visibilité des commerçants et des activités afin de permettre le développement des activités économiques.
3. Encadrer et permettre le signalement des animations associatives, culturelles et touristiques.
4. Mettre en place un contrôle préalable à la pose des enseignes dans le but de renforcer leur conformité aux réglementations en vigueur.



## LES GRANDES ÉTAPES DU RLPI



## SUPPORTS CONCERNÉS

### Les enseignes

Constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.



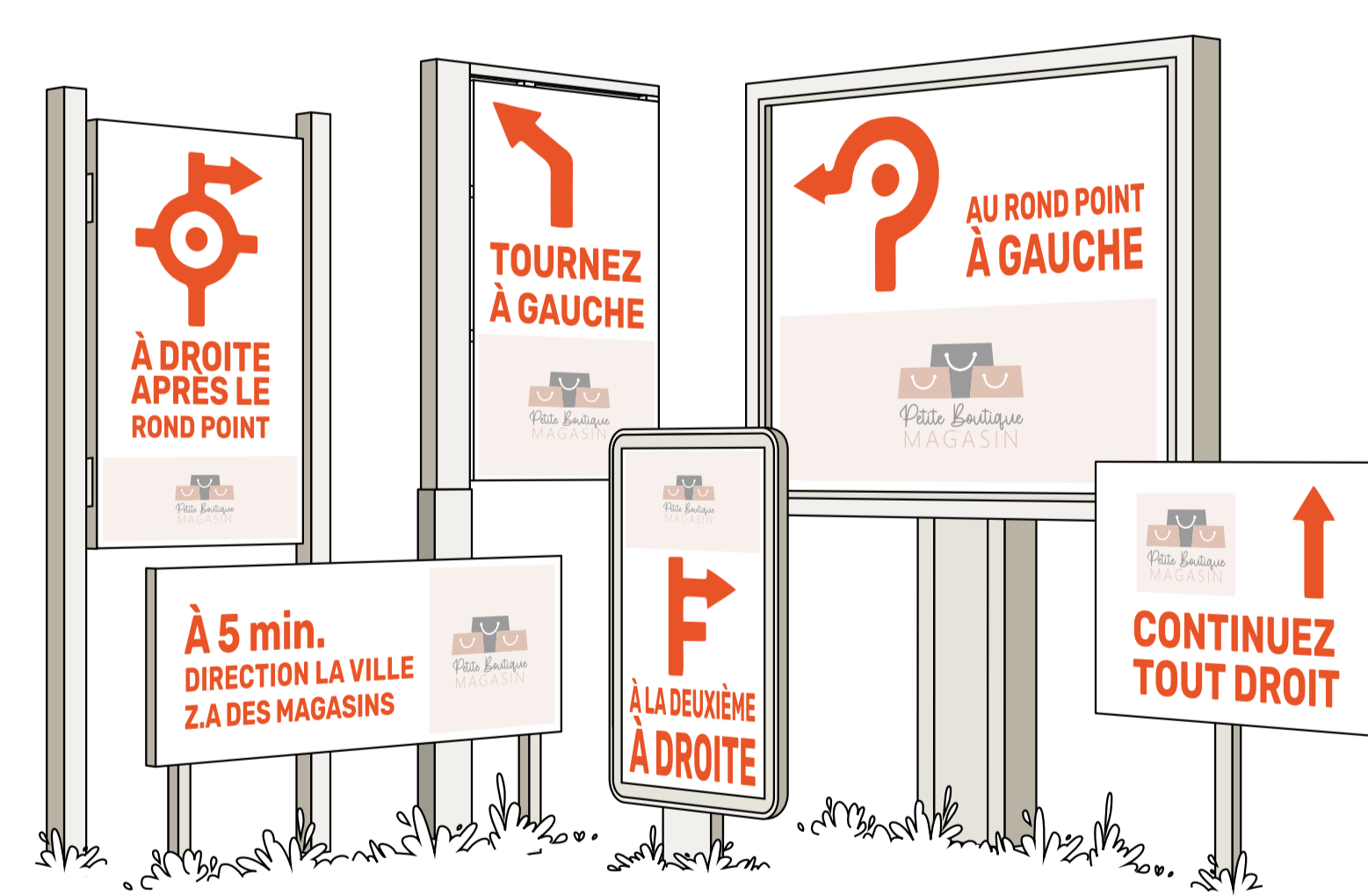
### Les publicités

Constitue une publicité, à l'exclusion des enseignes et des pré-enseignes, toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention.



### Les pré-enseignes

Constitue une pré-enseigne toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.



## LA CONCERTATION DU RLPI

### > S'informer et consulter le RLP :

via le site internet de la ville <https://cdciledere.fr>

via le dossier papier évolutif mis à disposition du public dans chacune des 10 mairies  
via la presse locale et le journal intercommunal

### > S'exprimer sur le projet :

via le registre mis à disposition en mairie  
en participant aux réunions dédiées aux projets  
par mail à l'adresse suivante : [accueil@cc-iledere.fr](mailto:accueil@cc-iledere.fr)